

2025/171

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DIRECTEUR du 16 décembre 2025

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **16 décembre 2025 à la salle communale de Rott à 18 h.**

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 12 décembre 2025.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeney.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz, avec procuration de vote à M. Giraud.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains, avec procuration de vote à M. Walter.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach, avec procuration de vote à M. Richert.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 12 novembre 2025
2. Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026
3. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 12 novembre 2025

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 12 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

2. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026

Avant de passer au débat d'orientation budgétaire, M. Giraud souhaite tout d'abord informer les membres du Comité Directeur sur l'avancement de certains dossiers.

- Déchèteries

Betschdorf : La première étape qui consistait à stabiliser le terrain avec des inclusions rigides est désormais terminée. Un préchargement a été réalisé et une période minimum d'un mois est nécessaire pour permettre le tassement du terrain. Le début des travaux de construction est prévu pour le 1^{er} trimestre 2026.

Woerth : les différentes études (faune flore...) sont sans conséquences sur la suite du projet si ce n'est s'adapter au terrain existant sans empiéter sur la partie zone humide. Les premières esquisses sont en cours de réalisation.

Soultz-sous-Forêt : le dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de la déchèterie sera déposé durant l'année 2026, de façon à poursuivre les travaux dans la foulée de ceux de Betschdorf.

Woerth : la maîtrise d'œuvre pourrait être attribuée au cours de l'année 2026 et le dossier ICPE réalisé par la suite.

- Méthanisation

Par délibération du Comité Directeur du 1^{er} octobre 2025, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet sur la méthanisation (contraintes trop fortes, concurrence, manque de visibilité, intrants du SMICTOM insuffisants pour assurer la viabilité économique du projet à eux seuls etc....)

- Biodéchets

Durant l'année 2025, le nombre d'abri bacs a été ajusté (55 en plus). Il y a actuellement 440 abri-bacs répartis sur l'ensemble du territoire du SMICTOM. Le maillage est correct dans chaque ville et village du territoire ; les chiffres de collecte dépassent les estimations puisque 27 kg de biodéchets par habitant ont été collectés et ce ratio devrait être dépassé en 2025. Parallèlement, il a été observé une baisse des déchets dans les poubelles brunes.

- 50^{ème} anniversaire du SMICTOM

Le SMICTOM est désormais cinquantenaire, un numéro spécial du journal du SMICTOM retraçant le chemin parcouru par le syndicat est en cours de distribution. L'année 2026 sera jalonnée par différentes actions (communication, animations...) afin de célébrer cet anniversaire.

- ISDND

Les travaux sont enfin terminés depuis le printemps dernier (9 mois de retard à cause notamment des intempéries et des aléas de tout chantier).

Le coût final de ce projet est de 2 685 000 €/TTC. Le nouveau casier permettra d'accepter entre 200 et 250 000 tonnes de déchets supplémentaires. Il s'agit du dernier casier sur le site de Wintzenbach.

- Les douanes

Le SMICTOM a assigné les douanes au tribunal judiciaire et administratif concernant un redressement jugé infondé sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

Le service des douanes réclamait un montant de 5,44 millions au SMICTOM. Le litige est en cours depuis 2022. Depuis le montant a été revu par les douanes et « n'est plus que de 626 646 € ».

Le Président expose :

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

1. LES INVESTISSEMENTS

Le budget 2026 prévoit un plan d'investissement de 4 268 364 €. Il sera en légère diminution par rapport au BP 2025 où celui-ci était de 4 526 410 €.

Les principaux projets d'investissement proposés au Budget Primitif 2026 sont :

- les travaux des déchèteries 2 297 600 € (dont 1,5 millions dédiés à la déchèterie de Betschdorf),
- les travaux nécessaires au fonctionnement de l'ISDND : 522 000 €,
- les travaux au siège du SMICTOM : 215 000 €.

Les recettes d'investissement sont financées par le FCTVA et l'autofinancement attendus.

M. Strappazon souhaiterait savoir s'il est prévu de recourir à un emprunt pour l'année 2026.

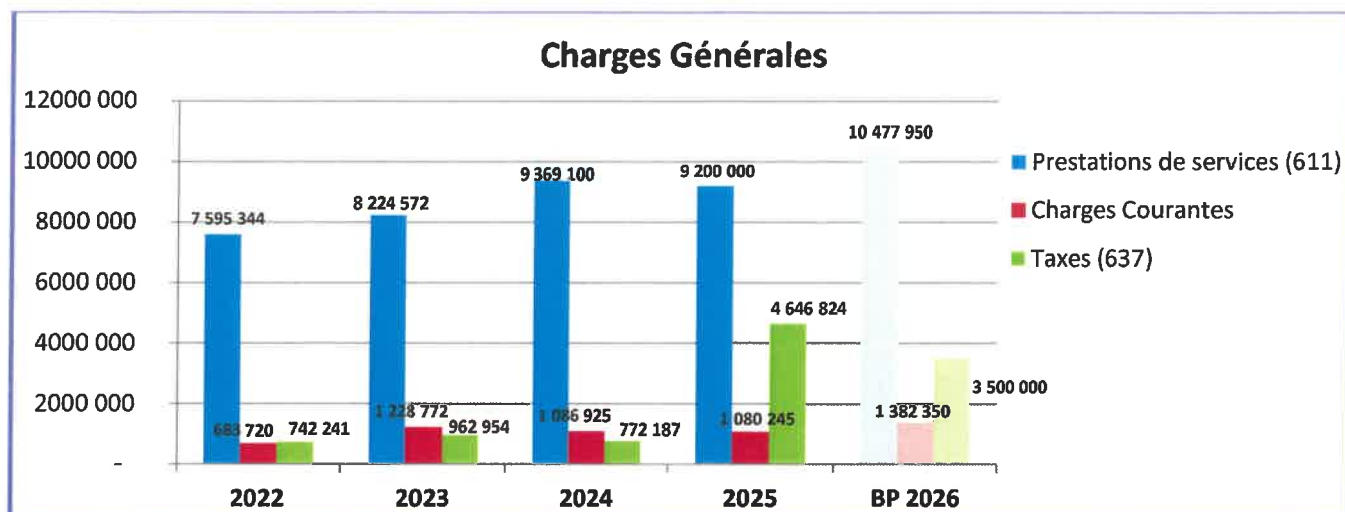
M. Giraud informe qu'il ne sera pas prévu de procéder à un emprunt en 2026.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Les charges générales - Ch. 011**

Les charges augmentent régulièrement en ce qui concerne le 011 (charges à caractère général) de manière plus rapide que les produits.

Dans le 011, les prestations de service (611) représentent 68 % des dépenses réelles.

Les charges de dépenses courantes (classe 6 - articles 60611 à 6355) sont de 1 382 350 €, soit 9 %.



L'enveloppe totale du 611 pour 2026 est estimée à 10 477 950 € (à noter que l'on compare un BP (2026) à des CA).

Certaines dépenses supplémentaires par rapport à 2025 sont à prévoir avec notamment l'exploitation de l'ISDND suite à l'acceptation de DAE de façon plus importante (+ 300 000 €).

A noter également, la révision des prix au 1^{er} janvier 2026 des marchés de la majorité des prestations de service.

En parallèle, il convient également de noter que certains postes de dépenses seront en baisse de façon significative comme l'incinération des ordures ménagères découlant d'une baisse des tonnages collectés, le traitement des refus de tri désormais envoyés à l'ISDND ou encore la distribution des kits biodéchets.

Le montant global du 011 pour l'année 2026 est évalué à 15 360 300 €, soit une augmentation de 433 230 € par rapport à 2025.

Cette augmentation trouve principalement son explication dans l'augmentation du montant de la TGAP qu'il conviendra de verser au titre du solde des tonnages DAE collectés en 2025 (près de 45 000 tonnes) ainsi que l'acompte sur les tonnages 2027.

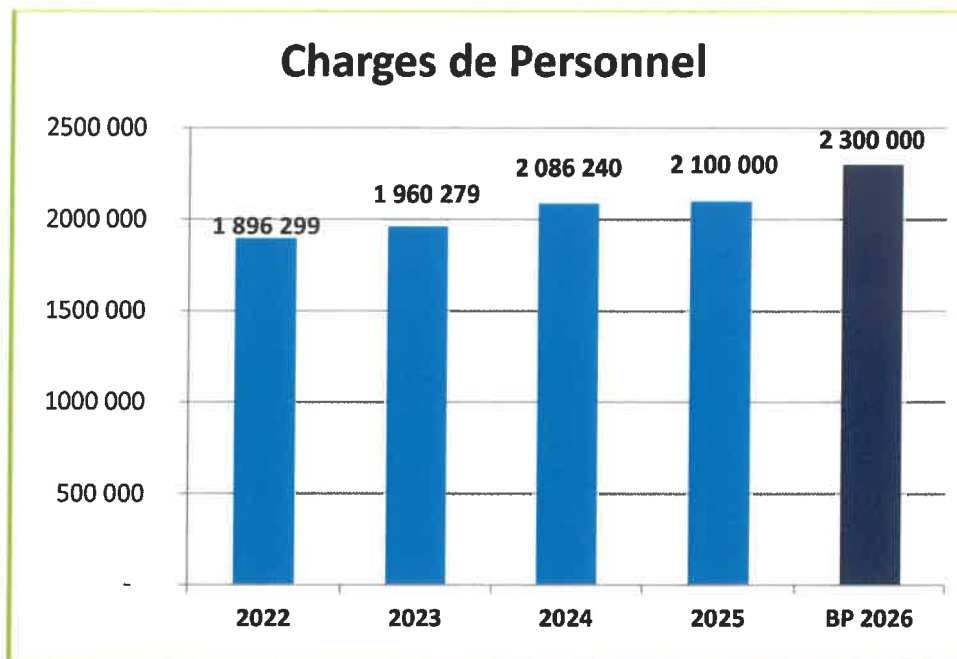
Les charges de personnel - Ch. 012

L'augmentation des dépenses du personnel depuis 2015 s'explique notamment par :

- l'application des directives nationales aux collectivités en matière d'emploi et de carrière,
- l'augmentation des cotisations retraite,
- la création de nouvelles filières impactant la fréquentation des déchèteries, l'obligation d'avoir trois agents minimum sur certaines déchèteries, l'accueil des professionnels depuis 2019.

A noter qu'avec un taux d'emploi de 6,52 % de travailleurs handicapés, le SMICTOM est en conformité avec la réglementation (minimum 6 %).

En 2025, 2 300 000 € étaient prévus pour les charges de personnel au budget primitif. La réalisation effective sera de l'ordre de 2 100 000 €, ce qui représente 52 €/foyer.



En 2026 la masse salariale considérée sera du même montant que celle prévue à l'exercice 2025 soit 2 300 000 €. Cette masse englobe une éventuelle augmentation du point d'indice.

D'autre part, la collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines, notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou la suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- d'anticiper les départs et les besoins.

Les dépenses de personnel représentent 12 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges

	2025	2026
CH65 - Charges de gestion courante	619 900 €	1 319 900 €

Les charges de gestion courante comprennent les cotisations et indemnités des élus, les formations d'élus, ainsi que les subventions aux communes, communautés de communes et associations.

Pour 2026, un montant supérieur à celui de 2025 est retenu incluant notamment un paiement de 626 646 € (sans les intérêts) dans le cadre du litige opposant le SMICTOM aux douanes. Ce paiement permet d'éteindre les intérêts éventuels si le SMICTOM devait ne pas obtenir gain de cause dans ce litige, parallèlement si le SMICTOM voyait le jugement en sa faveur, le service des impôts serait alors redevable de verser au syndicat en plus du montant du litige le paiement des intérêts depuis la date de ce paiement.

Le Président serait d'avis de payer ce montant ce qui permettrait d'éteindre des intérêts annuels évalués à 15 000 € tant que la procédure ne sera pas terminée.

Les membres du Comité Directeur valide à l'unanimité le fait de procéder au paiement du montant dû afin d'éteindre les intérêts.

	2025	2026
CH66 - Charges financières	110 000€	110 000 €

Les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et autres charges (indemnités de remboursement anticipé d'emprunt et réaménagement d'emprunt).

Pour 2026, un montant identique à celui de 2025 est retenu.

	2025	2026
CH67 - Charges exceptionnelles	30 000 €	100 000 €

Les charges exceptionnelles comprennent uniquement les titres annulés sur exercice antérieur.

Pour 2026, un montant supérieur à celui de 2025 est retenu, en raison des annulations de la facturation des ordures ménagères sur les territoires de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains.

	2025	2026
CH68 - Dotations aux provisions	701 000 €	201 000 €

Mise en place d'une provision pour risques et charges de fonctionnement (post-exploitation de l'ISDND).

M. Tyburn indique que l'étude sur le coût post-exploitation de l'ISDND mériterait d'être mise à jour.

M. Isel indique de son côté qu'il conviendrait de provisionner un montant plus important chaque année car selon lui le compte n'y est pas.

M. Giraud évoque le choix de l'enfouissement des DAE et de la concurrence actuelle dans ce secteur avec les sites de CSR (combustibles solides de récupération) à Nancy et Chalampé. Il précise que le SMICTOM profite encore de la possibilité d'enfouir et qu'il y a peu de visibilité sur le long terme. Chaque année est sujette à négociation avec les principaux apporteurs.

Pour M. Isel, cette manne doit servir à mettre plus de provision dans la post-exploitation de l'ISDND parce qu'il sait effectivement que cela ne va pas durer.

M. Braun souhaiterait connaître le tonnage des déchets propres au SMICTOM qui sont enfouis annuellement.

M. Giraud informe que le SMICTOM est passé de 9 500 à 5 000 T par an et espère que les nouvelles filières vont encore permettre de faire baisser ce tonnage. Il indique cependant qu'à la fin de l'exploitation de l'ISDND ces tonnages devront être enfouis ailleurs avec des coûts importants aussi bien en terme de traitement que de transport.

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les Recettes sont essentiellement issues :

- du produit des participations et de la facturation des usagers qui représentent l'essentiel des ressources du SMICTOM,
- du soutien des différents éco-organismes (CITEO, Ecomaison, EcoDDS, Ecosystème...)

N'ayant pas de fiscalité propre, les autres produits du SMICTOM sont exclusivement ceux provenant des activités annexes :

- des versements effectués par les différents prestataires travaillant avec le SMICTOM et résultent de la valorisation de certains matériaux, à savoir les métaux, le carton, le verre et les flacons plastiques,...
- des déchets d'activités économiques (DAE) déposés à l'ISDND,
- de la revente de l'électricité produite à l'ISDND,
- de l'accès des professionnels en déchèteries,
- de la collecte des biodéchets pour les professionnels ou assimilés.

3.1- LES PARTICIPATIONS

Sur les huit dernières années, l'enveloppe globale des participations a augmenté de 8 % alors que l'inflation était de 18,3 % (au 31/12/2024) sur cette même période.

Il est prévu de ne pas augmenter la participation des communautés de communes et de maintenir l'enveloppe globale à 9 805 488 € (5 257 147 € de participation pour les Com Com de l'Outre-Forêt, Sauer-Pechelbronn et du Pays de Wissembourg et 4 548 341 € refacturés directement par le SMICTOM aux usagers des Com Com du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'inflation	+ 1,8%	+ 1,1%	+ 0,5 %	+ 1,6 %	+ 5,2%	+ 4,9%	+ 2%	+ 0,9 %*
Inflation cumulée	+ 3%	+ 4,1%	+ 4,6 %	+ 6,2 %	+ 11,4%	+ 16,3%	+ 18,3%	+ 19,2%
Variation des participations	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	4 %	0 %

* au mois d'octobre 2025

3.2- SOUTIEN ECO-ORGANISMES

Le passage au Barème F CITEO ainsi que le versement des aides des différents éco-organismes permettraient d'assurer un soutien annuel attendu d'un montant de 1 200 000 € pour les années à venir.

3.3 - LA VENTE D'ENERGIE ET DE MATERIAUX

3.3.1 VENTE DE MATERIAUX

Collecte sélective

La recette est issue de la vente des produits du bac de tri sélectif au travers des contrats repreneurs du Barème F, à savoir les papiers-cartons, l'aluminium, l'acier, les flacons plastiques, les briques alimentaires.

Déchèteries

La recette est issue en partie de la vente des produits des bennes papiers-cartons au travers des contrats repreneurs du Barème F, ainsi que des autres contrats pour les métaux, les radiographies, l'huile de cuisine, les bennes mobilier et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Verre

La recette est issue de l'apport volontaire dans les communes et dans les déchèteries.



A noter une baisse significative du prix de vente des matériaux en 2023, les prix ont tendance à se stabiliser depuis. N'ayant aucune visibilité à long terme et une certaine volatilité des prix de reprise, il s'agit de rester prudent quant aux éventuelles recettes à venir.

Cours des principaux matériaux recyclables collectés sur le SMICTOM :

Prix de vente à la tonne	Octobre 2019	Octobre 2020	Octobre 2021	Octobre 2022	Octobre 2023	Octobre 2024	Octobre 2025
Cartons emballages	26 €	16 €	100 €	-29 €	- 14 €	18 €	- 22 €
Journaux magazines	-2 €	- 49 €	5 €	41 €	- 43 €	- 25 €	- 63 €
Acier	-16 €	11 €	124 €	94 €	85 €	47 €	17 €
PEHD	52 €	- 177 €	90 €	-197 €	- 507 €	28 €	- 17 €
PET clair	280 €	145 €	405 €	543 €	- 257 €	322 €	305 €

3.3.2 VENTE D'ELECTRICITE

L'exploitation de la station de valorisation du biogaz est reprise par le SMICTOM depuis décembre 2019. La revente de l'électricité produite devrait permettre de générer des recettes estimées à 50 000 € pour l'année 2026.

3.4 - RECETTES PROVENANT DU TRAITEMENT DES DAE

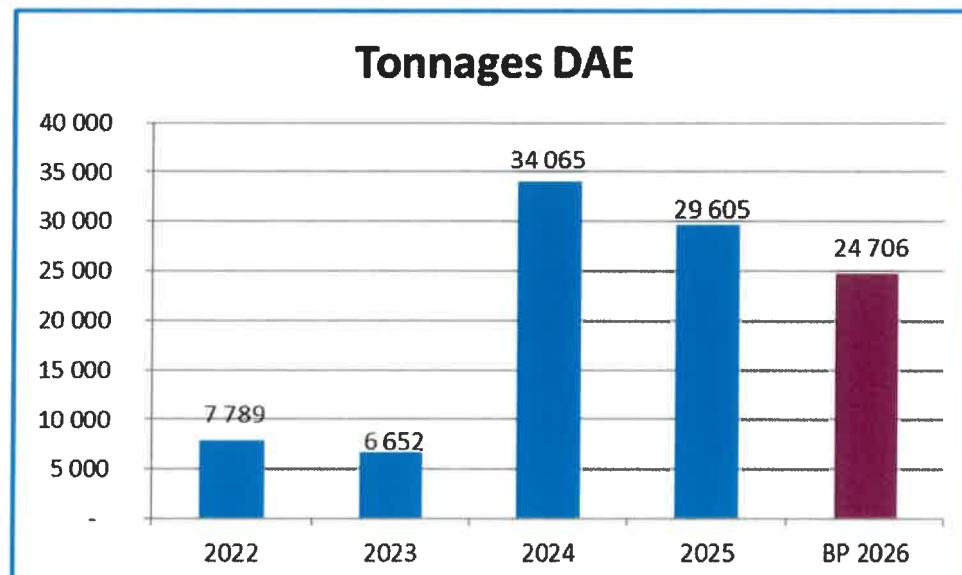
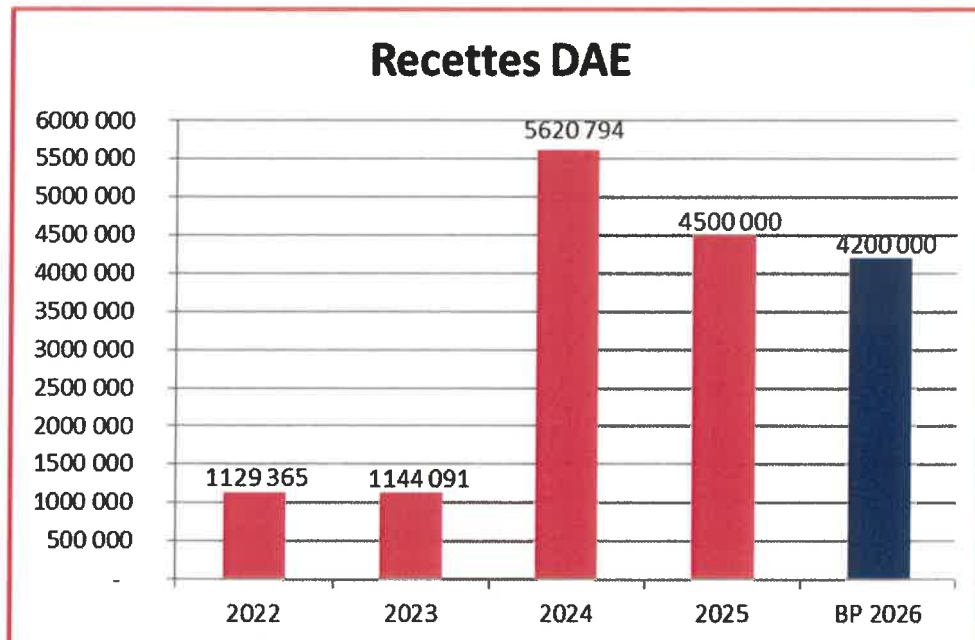
Depuis 2015, le SMICTOM accepte les Déchets d'Activité Economiques (DAE). Ces derniers permettent de réaliser les investissements obligatoires concernant l'ISDND et les déchèteries.

Pour 2026, l'acceptation des DAE est maintenue. Le coût du traitement sera dégressif en fonction des tonnages apportés :

- 180 € la tonne TGAP* comprise pour les apports jusqu'à 1 000 tonnes/an,
- 170 € la tonne TGAP* comprise pour les apports à partir de 1 001 tonnes et jusqu'à 3 000 tonnes/an,
- 162 € la tonne TGAP* comprise pour les apports supérieurs à 3 000 tonnes/an.

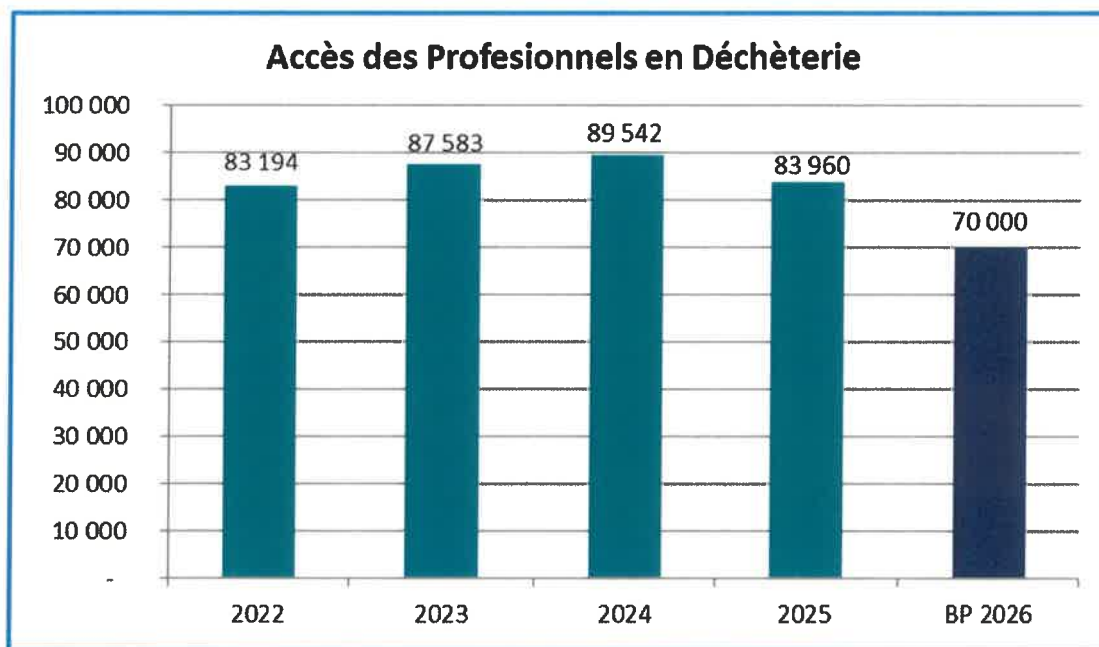
*Le montant de la TGAP 2026 n'est pas encore connu, il était de 65 €/tonne en 2025

L'extension de l'ISDND avec la création d'un nouveau casier permet d'accueillir depuis le printemps 2025 de grandes quantités de DAE.



3.5- DECHETERIES - TARIFS PROFESSIONNELS

Depuis le mois de mai 2019 et la mise en place du contrôle par badge, les professionnels sont uniquement accueillis sur 5 déchèteries avec une tarification par type de déchet déposé. Le montant estimé des recettes pour l'année 2026 est de 70 000 €.



4. L'EPARGNE

	2021	2022	2023	2024	2025
EG Epargne de Gestion (Recettes de Fonct - (Dépenses Fonct-Intérêts d'emprunt))	2 576 976 €	1 087 211 €	597 780 €	3 932 470 €	- 1 425 853 €
EB Epargne Brute (Recettes de Fonct - Dépenses Réelles de Fonct)	2 633 993 €	1 137 310 €	660 445 €	3 990 411 €	- 1 377 642 €
Taux Epargne Brute (EB/Recettes Réelles de Fonct)	20.22 %	8.69 %	4.91 %	22.60 %	- 8.12 %
EN Epargne Nette (EB - Capital emprunt et avances à rembourser)	2 145 777 €	645 093 €	- 35 866 €	3 176 707 €	- 2 082 429 €

Pour 2026, il est prévu une gestion de l'épargne supérieure à celle de 2025.

Le résultat négatif de 2025 est exceptionnel et s'explique par un paiement conséquent de la TGAP. La TGAP était auparavant recouvrée par le service des douanes. Elle l'est désormais par le service des impôts. Le mode de calcul est maintenant différent.

Le syndicat doit payer au mois de juin de l'année « n » un acompte de la TGAP pour l'année « n+1 », acompte basé sur le tonnage enfoui en année « n-1 ». Si le tonnage de l'année « n » est supérieur au tonnage « n-1 », le solde sera à payer en année « n+1 » en plus de l'acompte, si le tonnage de l'année « n » est inférieur au tonnage « n-1 » un remboursement sera réalisé.

5. LA DETTE

ORIENTATION DE LA DETTE

Année	OBJET EMPRUNT	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Échéance	Index	Extinction de la dette
2026	Protocole W3 W4	66 666.48	66 666.48	809.52	67 476.00	Taux fixe 2,78 %	01/11/2026
	W3 W4 + Déch. Niederbronn	55 555.48	55 555.48	0	55 555.48	Taux fixe 0 %	01/09/2026
	Marché complémentaire	31 250.00	31 250.00	0	31 250.00	Taux fixe 0 %	01/01/2026
	Déchèterie Wissembourg	50 000.00	50 000.00	2 037.92	52 037.92	Taux fixe 2,01 %	01/01/2027
	W5 W6 - 1	280 090.07	67 632.35	5 861.53	73 493.88	Taux fixe 2,30 %	31/12/2029
	W5 W6 - 2	589 526.78	125 799.07	11 379.29	137 178.36	Taux fixe 2,30 %	30/06/2030
	Investissement 2022	1 400 000.00	200 000.00	16 827.50	216 827.50	Taux fixe 1,27 %	30/10/2032
	TOTAL	2 473 088.81	596 903.38	36 915.76	633 819.14		

PRESENTATION PAR TAUX

	2022	2023	2024	2025	2026
Capital dû	3 066 904 €	3 574 687 €	3 878 376 €	3 178 035 €	2 473 089 €

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du SMICTOM Nord Alsace, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

3. Divers

- Problématique de la collecte des vêtements usagés

M. Giraud informe les membres de la défaillance de l'organisme COLTHAB en charge de la collecte des vêtements usagés. En effet, les collectes lorsqu'elles se font encore ne sont que partielles et provoquent l'accumulation de déchets devant les conteneurs malgré les consignes données aux usagers de ne rien mettre à côté.

Le service rendu par d'autres organismes dans le même secteur montre un résultat similaire, la filière ne trouvant plus d'exutoire.

Pour M. Tyburn, il y a un problème de salubrité car la non-réalisation de cette prestation engendre des dépôts sauvages.

M. Vogt estime que l'on arrive à la fin d'un fonctionnement dont le low cost en est le principal responsable. Il indique avoir retiré les conteneurs sur sa commune car cela attire effectivement d'autres déchets.

M. Richert indique que le problème est malheureusement rencontré dans toutes les communes.

M. Walter suggère d'étudier la piste de cimenteries ou d'autres sources d'incinération pour les vêtements.

M. Giraud indique qu'il convient de réaliser une première phase de communication pour expliquer aux usagers la problématique de cette filière. Le prestataire sera rencontré et s'il n'y a aucune avancée, il serait peut-être judicieux de supprimer complètement ces conteneurs.

- Prochain Comité Directeur : lundi 2 mars à 18h00

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 19h15.

Le Président du SMICTOM Nord Alsace,
Philippe GIRAUD



Le secrétaire de séance,
Michael GRUNY

